

## 4e année



## Présentation

Le régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques est défini par l'Arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013. Consultation possible sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

En L2, vous avez reçu des enseignements théoriques et pratiques qui avaient pour but de vous donner les bases dans diverses sciences pharmaceutiques. Vous avez également suivi un module « Cœur-Rein-Poumon » chez l'Homme sain.

En L3 vous avez eu des enseignements pratiques et théoriques, organisés en enseignements "non-coordonnés", ou organisés au contraire en modules, enseignements "coordonnés", pluridisciplinaires, traitant de l'Homme malade.

Ces enseignements qui permettent une coordination des différentes disciplines sur un thème et son application à la pratique professionnelle sont prolongés en 4e année.

Ainsi, en 4e année appelée maintenant M1, l'enseignement est organisé en **7 unités d'enseignements** (UE) au premier semestre appelé **M1S1**. Chaque UE est composée d'éléments constitutifs, enseignements centrés autour d'une thématique « commune ». L'ensemble de ces UE permet de capitaliser 60 ECTS (crédits européens) pour l'année, soit 30 ECTS (crédits européens) par semestre.

**Pour le premier semestre M1S1**, l'UE 1 est une nouvelle UE qui regroupe les notions de réglementation, de déontologie et d'environnement socio-économique du médicament.

Les UE 2, UE 4 et UE 5 correspondent aux enseignements coordonnés alors que l'UE 6 regroupe l'anglais une UE spécifique qui correspondra à votre choix de filière, ainsi qu'un stage officinal d'application adossé à un enseignement coordonné.

Enfin, l'UE 7 qui fait partie de la formation commune de base est composée du stage officinal d'application d'un enseignement coordonné. (L'UE7, correspond à la préparation de l'examen mutualisé de Physiologie, Pharmacologie, Toxicologie (P2T). Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un examen de synthèse, il n'ouvre droit à aucun ECTS).

Le CSP correspond à un certificat de synthèse de fin de M1S1 pour lequel 3 ED préparatoires auront été dispensés, cet enseignement ne fournit aucun ECTS, cependant sa validation est **obligatoire** pour la validation du diplôme et la poursuite du cursus choisi.

**Pour le second semestre M1S2**, chaque étudiant suivra le module de préparation à la prise de fonction hospitalière (PPFH) ainsi que le programme de la filière choisie, à savoir :

- Filière Recherche ou Filière Officine ou Filière Internat ou Filière Industrie

## Enseignements non coordonnés :

Ces enseignements vous apportent les bases non encore acquises dans chaque discipline. Ils sont classiquement constitués de cours, TP et ED qui forment un ensemble.

## Enseignements coordonnés :

Ces enseignements sont dispensés sous forme de modules. Ils sont le plus souvent intitulés « prise en charge de... ». Ces cours sont basés sur la participation d'enseignants de la Faculté mais également sur l'intervention de professionnels, praticiens hospitaliers par exemple. L'enseignant responsable du module en fera une rapide présentation en début de module.

Les connaissances reçues au cours de ces modules seront mises en application lors d'un stage d'une durée de 2 semaines en officine ou à l'hôpital sous la supervision d'un pharmacien.

## Communication :

a) **Anglais** : les TP pour comprendre et s'exprimer en anglais seront poursuivis tout au long de l'année. Vous validerez une partie de cet enseignement en M1S1. Nous offrons la possibilité, à tous les étudiants quelque soit leur filière, de passer une fois le TOEIC au cours de leur cursus. Il se fait généralement en 5e année.

b) Une formation à la **communication** est réalisée :

1) s'exprimer (fait en L2)

2) écouter, comprendre, répondre, argumenter (fait en L3)

**3) savoir préparer un entretien, s'exprimer à l'oral**

**4) rédiger un CV, une lettre de motivation**

Ces 2 derniers points seront abordés avec Mme Poiroux afin de préparer l'entretien pour le choix de filière.

Dans le cadre du POP (Projet d'orientation professionnelle) et du choix de filière, l'étudiant sera amené à utiliser les outils proposés par le SUIO-IP : application en ligne Parcouréo.

## Construction du projet professionnel et choix de filière :

- Une journée avec des professionnels des différents métiers du Pharmacien est organisée pour les étudiants de 3e année. Cependant, pour ceux d'entre vous qui le souhaiteraient, il vous sera possible d'y participer sur inscription.

- Au cours de séances de travail personnel, vous serez amenés à approfondir votre Projet d'Orientation Professionnelle (POP) afin de pouvoir réfléchir sur votre futur choix de filière qui se déroulera sous forme d'un entretien avec des professionnels.

Stage d'application des enseignements coordonnés (responsable pédagogique : Mme Brigitte Pech)

Ce stage **obligatoire** (UE6-M1S1) sera réalisé dans la même officine que celle où vous avez effectué votre stage de L3.

### Rappel :

Comme pour votre stage de L3, il doit être obligatoirement effectué chez un maître de stage agréé par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (liste des pharmaciens agréés disponible auprès de Mme Géraldine Troussier, responsable administrative des stages officinaux de 2e, 3e et 4e année). L'officine sera située dans les départements de la Mayenne, du Maine et Loire ou de la Sarthe. L'officine doit être à proximité du domicile familial, et le pharmacien maître de stage ne doit avoir aucun lien de parenté avec le stagiaire. Pour les étudiants dont le domicile parental n'est pas situé dans ces trois départements, une solution sera trouvée avec Mme Brigitte PECH.

Pour la validation du stage, un travail écrit (commentaires d'ordonnances, fiches conseils...) sera demandé à l'issue

des deux semaines de stage. Ce dernier est validé si la note obtenue est égale ou supérieure à la moyenne. Dans le cas contraire, l'étudiant pourra être amené à refaire son rapport voire son stage. Le passage en année supérieure est impossible sans la validation de ce stage.

Une réunion **obligatoire** d'information aura lieu au cours du premier semestre.

## Organisation

### Contrôle des connaissances

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires et/ou par un examen terminal.

Deux sessions de contrôles de connaissances sont organisées pour chaque semestre.

La 1ère session a lieu à la fin de chaque semestre. La 2nde session des 2 semestres a lieu après la 1ère session du 2nd semestre.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en 2nde session tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10/20 dans les UE non acquises.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en 2nde session à toutes les épreuves auxquelles il est convoqué, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas, ne peut conserver sa note d'UE de 1ère session (il n'y a pas de conservation de note d'épreuve ou de matière).

La note attribuée en 2nde session à une UE est la meilleure des 2 notes de cette UE entre la 1ère et la 2nde session. Si l'étudiant a été défaillant en 1ère session, seule sa note de 2nde session est prise en compte.

Une unité d'enseignement (UE) est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients.

Aucune UE ne peut être capitalisée si le semestre n'est pas définitivement acquis (après la 2nde session).

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20) **à condition que la moyenne de chaque UE soit égale ou supérieure à 08/20.**

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens (ECTS).

Une année est validée après la 2nde session des 2 semestres dès lors que la moyenne des 2 semestres la composant est supérieure ou égale à 10/20 (moyenne de chaque UE égale et supérieure à 08/20).

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein d'une UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein d'un semestre entre les différentes UE du semestre, à condition que la moyenne générale de chaque UE soit égale ou supérieure à 08/20 ;
- au sein de l'année, entre les 2 semestres la composant, après la 2nde session.

---

## Lieu(x)

 Angers

Les candidats admis à l'examen du M1S1 sont classés par ordre de mérite en vue du choix des stages hospitaliers de cinquième année. Le classement est effectué en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des unités d'enseignements. La liste de classement comprend d'abord les candidats reçus à la première session, puis le cas échéant, les candidats reçus après décision spéciale du jury, les candidats reçus à la deuxième session et éventuellement le cas échéant, les candidats reçus après décision spéciale du jury.

Les ex aequo sont départagés en fonction du total des points des UE2-M1S1, UE3-M1S1 et UE4-M1S1.

**La présence aux enseignements dirigés et aux travaux pratiques est obligatoire.** Toute absence pour cas de force majeure dûment justifié doit être déclarée au directeur de l'UFR dans un délai maximum de 48 heures. L'absence de justification peut entraîner le redoublement. Les sanctions seront prononcées par décision du jury de l'année d'études concernée.

## Infos pratiques

---

### Contacts

#### Responsable pédagogique

Isabelle BAGLIN

✉ [isabelle.baglin@uni-angers.fr](mailto:isabelle.baglin@uni-angers.fr)

#### Contact administratif

Géraldine TROUSSIER

✉ [scolarite.pharma@listes.univ-angers.fr](mailto:scolarite.pharma@listes.univ-angers.fr)